

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/13

Séance du 09/06/2023

**CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE PAR LE GROUPEMENT DE
COMMANDES DEUX-SEVRES NUMERIQUE/VIENNE NUMERIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 09/06/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **au vu du rapport d'analyse des offres joint en annexe, de l'avis du comité technique et de la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes entre Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique en vue de la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la création et l'exploitation de réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné, de prendre acte de la décision de la CAO dudit groupement de commandes concernant le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dite AMO3.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé